



Kencro Chemicals

ACIDE CHLORHYDRIQUE

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET LE FOURNISSEUR

NOM CHIMIQUE:	CHLORURE D'HYDROGÈNE
FORMULE CHIMIQUE:	HCL
USAGE DU PRODUIT :	RÉACTIF; INTERMÉDIAIRE CHIMIQUE
NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR:	KENCRO CHEMICALS LIMITED 2192 WYECROFT RD., OAKVILLE, ON L6L 5V6 905-827-4133
NO. DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:	CANADA: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE

LIQUIDE FUMANT INCOLORE À JAUNE CLAIR. ODEUR ÂCRE.

CE PRODUIT EST CLASSÉ COMME DANGEREUX EN VERTU DES RÈGLEMENTS AMÉRICAINS DE L'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) HAZCOM ET DU RÈGLEMENT SIMDUT CANADIEN (RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DANGEREUX (SIMDUT) 2015).

CLASSIFICATION DE RISQUE:
SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX: CATÉGORIE 1
TOXICITÉ AIGUË, ORALE - CATÉGORIE 4
TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION - CATÉGORIE 4 (BROUILLARDS)
DOMMAGE/IRRITATION DE L'OEIL: CATÉGORIE 1
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE: CATÉGORIE 1
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE CATÉGORIE 3

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

PICTOGRAMME (S) DE DANGER



MOT INDICATEUR

DANGER!

MENTIONS DE DANGER

PEUT ÊTRE CORROSIF POUR LES MÉTAUX.
NOCIF EN CAS D'INGESTION.
NOCIF EN CAS D'INHALATION.
PROVOQUE DES BRÛLURES DE LA PEAU ET DES LÉSIONS OCULAIRES.
PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES.

CONSEILS DE PRUDENCE

GARDER UNIQUEMENT DANS SON CONTENANT D'ORIGINE.
LAVÉ SOIGNEUSEMENT APRÈS MANIPULATION.
NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER EN MANIPULANT CE PRODUIT.
NE PAS RESPIRER LES BROUILLARDS.
UTILISER SEULEMENT EN PLEIN AIR OU DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ.
PORTER DES GANTS DE PROTECTION/VÊTEMENTS DE PROTECTION ET UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE.

EN CAS D'INGESTION: RINCER LA BOUCHE. NE PAS FAIRE VOMIR. NE PAS FAIRE VOMIR.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (OU LES CHEVEUX) : ENLEVER IMMÉDIATEMENT LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS.
RINCER LA PEAU À L'EAU/SE DOUCHER.
LAVÉ LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS AVANT RÉUTILISATION.
EN CAS D'INHALATION: TRANSPORTER LA PERSONNE À L'EXTÉRIEUR ET LA MAINTENIR DANS UNE POSITION OÙ ELLE PEUT CONFORTABLEMENT RESPIRER.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES DE CONTACT SI LA VICTIME EN PORTE ET SI ELLES PEUVENT ÊTRE FACILEMENT ENLEVÉES. CONTINUER À RINCER.
APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN.
ABSORBER TOUTE SUBSTANCE RÉPANDUE POUR ÉVITER QU'ELLE ATTAQUE LES MATÉRIEAUX ENVIRONNANTS.

STOCKER DANS UN RÉCIPIENT RÉSISTANT À LA CORROSION AVEC DOUBLURE INTÉRIEURE RÉSISTANTE.
GARDER SOUS CLEF.
STOCKER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ. MAINTENIR LE RÉCIPIENT FERMÉ DE MANIÈRE ÉTANCHE.
ÉLIMINER LE CONTENU / RÉCIPIENT CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION LOCALE / RÉGIONALE / NATIONALE / INTERNATIONALE.

SECTION 3: COMPOSITION/INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	No CAS	%(pds/pds)	ACGIH	Limites d'exposition (TLV-TWA) OSHA
Chlorure d'hydrogène	7647-01-0	31,5 min	2 ppm	5 ppm
Eau	7732-18-5	Reste	-	-

SECTION 4: PREMIERS SOINS

DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS

INGESTION :

NE PAS FAIRE VOMIR. LA VICTIME DEVRAIT RINCER SA BOUCHE AVEC DE L'EAU, ENSUITE DONNER UN OU DEUX VERRES D'EAU À BOIRE. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN. NE RIEN FAIRE AVALER À UNE VICTIME QUI EST INCONSCIENTE.

INHALATION :

TRANSPORTER IMMÉDIATEMENT LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. EN CAS D'ARRÊT RESPIRATOIRE, DONNER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. SI LA RESPIRATION EST DIFFICILE, SEUL LE PERSONNEL MÉDICAL EST AUTORISÉ À DONNER DE L'OXYGÈNE. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

CONTACT AVEC LA PEAU :

ENLEVER IMMÉDIATEMENT TOUT VÊTEMENT SOUILLÉ. RINCER IMMÉDIATEMENT LA PEAU SOUS UN FAIBLE DÉBIT D'EAU COURANTE PENDANT AU MOINS 20 MINUTES. NE PAS FROTTER LA RÉGION AFFECTÉE PAR LE CONTACT. COUVRIR LA BLESSURE AVEC UN PANSEMENT STÉRILE. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN. LAVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS AVANT RÉUTILISATION. LE CUIR ET LES CHAUSSURES ÉTANT CONTAMINÉS AVEC LA SOLUTION PROVENANT D'UNE CELLULE BOUTON ENDOMMAGÉE DEVRONT PROBABLEMENT ÊTRE DÉTRUITS.

CONTACT AVEC LES YEUX :

RINCER IMMÉDIATEMENT LES YEUX SOUS L'EAU COURANTE PENDANT AU MOINS 20 MINUTES. PROTÉGER L'OEIL INTACT. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

PEUT PROVOQUER UNE GRAVE IRRITATION DES YEUX OU DES LÉSIONS. SYMPTÔMES PEUVENT INCLURE ROUGEURS, DOULEUR, LARMOIEMENT ET CONJONCTIVITE. LE CONTACT DIRECT AVEC LA PEAU RISQUE DE CAUSER DES BRÛLURES DE LA PEAU, DES ULCÉRATIONS PROFONDES ET POSSIBLEMENTS DES CICATRICES. RISQUE DE CAUSER UNE GRAVE IRRITATION ET DES EFFETS ENGENDRÉS PAR LA CORROSION DANS LA BOUCHE, LA GORGE ET L'ESTOMAC. LES SYMPTÔMES PEUVENT INCLURE DOULEUR ABDOMINALE, VOMISSEMENT, BRÛLURES, PERFORATIONS, SAIGNEMENT ET ÉVENTUELLEMENT LA MORT. RISQUE DE CAUSER UNE GRAVE IRRITATION POUR LE NEZ, LA GORGE ET LA VOIE RESPIRATOIRE. LES SYMPTÔMES PEUVENT INCLURE LA TOUX, LA SUFFOCATION ET LE CORNAGE. L'OEDÈME PULMONAIRE POURRAIT EN ÊTRE LA CONSÉQUENCE (ACCUMULATION DE FLUIDE). SYMPTÔMES D'OEDÈME PULMONAIRE (DOULEURS À LA POITRINE, SOUFFLE COURT), PEUVENT ÊTRE À RETARDEMENT. L'INHALATION CONTINUE OU À RÉPÉTITION DES FUMÉES OU VAPEURS RISQUE DE CAUSER DES EFFETS PULMONAIRES CHRONIQUES COMME LA BRONCHITE ET L'ÉROSION DENTAIRE.

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

UN EXAMEN MÉDICAL IMMÉDIAT EST REQUIS. PROVOQUE DES BRÛLURES. TRAITER DE FAÇON SYMPTOMATIQUE.

SECTION 5: MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS:

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS

UTILISER DES MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS AUX CONDITIONS LOCALES ET À L'ENVIRONNEMENT VOISIN. L'EAU PULVÉRISÉE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMÉS AFIN D'ÉVITER L'ACCUMULATION DE LA PRESSION INTERNE ET LA POSSIBILITÉ D'UNE AUTO INFLAMMATION OU D'UNE EXPLOSION LORS D'EXPOSITION À LA CHALEUR EXTRÊME.

AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS

NE PAS UTILISER DE JET D'EAU DIRECT, CE QUI POURRAIT ENTRAÎNER UN NUAGE DE POUSSIÈRE ET UN RISQUE D'EXPLOSION.

DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE / CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ

N'EST PAS CONSIDÉRÉ INFLAMMABLE. LA COMBUSTION PRODUIT DES FUMÉES NAUSÉABONDES ET TOXIQUES. LE CONTACT AVEC DES MÉTAUX RISQUE DE LIBÉRER DE PETITES QUANTITÉS D'HYDROGÈNE UN GAZ INFLAMMABLE. RÉAGIT VIOLEMMENT AVEC UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES ET INORGANIQUES Y COMPRIS LES ALCOOLS, LES CARBURES, LES CHLORATES, LES PICRATES, LES NITRATES ET LES MÉTAUX.

CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ (OSHA 29 CFR 1910.106)

ININFLAMMABLE.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

GAZ CHLORHYDRIQUE CHLORE HYDROGÈNE OXYDES DE CARBONE OXYDES D'AZOTE

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LES POMPIERS

LES POMPIERS DOIVENT UTILISER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION STANDARD, NOTAMMENT VÊTEMENT IGNIFUGE, CASQUE AVEC VISIÈRE, DES GANTS, DES BOTTES EN CAOUTCHOUC, ET POUR L'ENTRÉE DANS DES ESPACES CLOS, UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME.

MÉTHODES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

LES POMPIERS DEVRAIENT PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ ET UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME MUNI D'UN ÉLÉMENT FACIAL COMPLET À PRESSION POSITIVE. UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION COMPLET RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES DEVRAIT ÊTRE PORTÉ. DÉPLACER LES CONTENANTS DES LIEUX D'INCENDIE S'IL N'Y A PAS DE DANGER. L'EAU PULVÉRISÉE PEUT ÊTRE UTILE POUR REFROIDIR L'ÉQUIPEMENT EXPOSÉ À LA CHALEUR ET AUX FLAMMES. AMÉNAGER UN BARRAGE POUR CONTRÔLER L'EAU. NE PAS LAISSER PÉNÉTRER L'EAU D'EXTINCTION CONTAMINÉE DANS LES ÉGOUTS OU LES COURS D'EAU

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CASE DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

DÉVERSEMENTS, FRUITES OU ÉMISSIONS:

PORTER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DE LA PEAU, DES YEUX ET DES VOIES RESPIRATOIRES LORS DU NETTOYAGE. VENTILER LES ENDROITS CLOS. ÉLIMINER TOUTE SOURCE D'INFLAMMATION. INTERDIRE L'ACCÈS AU SECTEUR. SEUL DU PERSONNEL QUALIFIÉ DOIT PROCÉDER AU NETTOYAGE. UTILISER DES OUTILS FAITS DE MATÉRIAUX COMPATIBLES ET DE TYPE ANTI-ÉTINCELLES. RESTER FACE AU VENT. SE TENIR HORS DES ZONES EN DÉPRESSION. RAMASSER LE PRODUIT LE RÉCUPÉRER OU L'ÉLIMINER. CONTENIR LES DÉVERSEMENTS AU SOL EN CONSTRUISANT DES DIGUES OU EN RÉPANDANT UN MATÉRIAU ABSORBANT INERTE; POUR LES DÉVERSEMENTS DANS L'EAU AMÉNAGER UN BARRAGE OU FAIRE DÉVIER L'EAU POUR MINIMISER LA PROPAGATION DE LA CONTAMINATION. RAMASSER LA TERRE ET L'EAU CONTAMINÉES AINSI QUE LE MATÉRIAU ABSORBANT EN VUE D'UNE ÉLIMINATION ADÉQUATE. AVISER LES INSTANCES GOUVERNEMENTALES CONCERNÉES SI LE DÉVERSEMENT DOIT ÊTRE SIGNALÉ OU S'IL POURRAIT NUIRE À L'ENVIRONNEMENT.

PRODUITS CHIMIQUES NEUTRALISANTS:

NEUTRALISER AVEC SOIN AVEC DE LA SOUDE DU COMMERCE OU DU BICARBONATE DE SODIUM POUR AMENER LE PH ENTRE 6 ET 9. LA NEUTRALISATION ENGENDRE DE LA CHALEUR. PAR CONSÉQUENT, ELLE DOIT SE FAIRE LENTEMENT, DANS DES CONDITIONS CONTRÔLÉES POUR ÉVITER TOUTE EXPOSITION AU BROUILLARD ET AUX VAPEURS.

MÉTHODES D'ÉVACUATION DES DÉCHETS:

ÉLIMINER LES DÉCHETS À UNE INSTALLATION D'ÉLIMINATION OU DE TRAITEMENT DES DÉCHETS HOMOLOGUÉE, CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE. NE PAS ÉVACUER LES DÉCHETS AVEC LE RESTE DES ORDURES ORDINAIRES, NI DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUTS.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÛRETÉ EN MATIÈRE DE MANUTENTION

UTILISER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ. PORTER DES GANTS DE PROTECTION/VÊTEMENTS DE PROTECTION ET UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE. VOIR SECTION 8 POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PROTECTION PERSONNELLE À UTILISER LORS DE LA MANIPULATION DE CE PRODUIT. NE PAS INGÉRER. ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS OU LES BUÉES. ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. TENIR À L'ÉCART DE LA CHALEUR EXTREME ET DES FLAMMES. TENIR À L'ÉCART DES BASES, MÉTAUX ET AUTRES MATIÈRES INCOMPATIBLES. GARDER LE CONTENANT FERMÉ HERMÉTIQUEMENT LORSQUE LE PRODUIT N'EST PAS UTILISÉ. GARDER UNIQUEMENT DANS SON CONTENANT D'ORIGINE. LAVER SOIGNEUSEMENT APRÈS MANIPULATION.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET BIEN VENTILÉ. GARDER SOUS CLEF. ENTREPOSER À L'ÉCART DES MATIÈRES INCOMPATIBLES ET ÉLOIGNÉ DE L'ENSOLEILLEMENT DIRECT. LES LIEUX D'ENTREPOSAGE DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS CLAIEMENT, LIBRES DE TOUTE OBSTRUCTION ET ACCESSIBLES AU PERSONNEL QUALIFIÉ ET AUTORISÉ SEULEMENT. INSPECTER RÉGULIÈREMENT LES CONTENANTS POUR VÉRIFIER S'ILS SONT ENDOMMAGÉS OU S'ILS FUIENT. ENTREPOSER DANS DES CONTENANTS RÉSISTANTS À LA CORROSION. GARDER UNIQUEMENT DANS SON CONTENANT D'ORIGINE.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES :

OXYDANTS FORTS: MÉTAUX (PAR EXEMPLE, ALUMINIUM, LAITON, CUIVRE) ALCALIS ALDÉHYDES, AGENTS RÉDUCTEURS .

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION NOM CHIMIQUE	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
HYDROGEN CHLORIDE	2 PPM	P/D	5PPM; 7mg/m3	P/D

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION**VENTILATION ET MESURES D'INGÉNIERIE**

UTILISER UNE VENTILATION GÉNÉRALE OU À LA SOURCE POUR

PROTECTION RESPIRATOIRE :

SI LA LIMITE D'EXPOSITION TLV EST DÉPASSÉ, UN RESPIRATEUR HOMOLOGUÉ NIOSH\MSHA EST CONSEILLÉ. UNE CONFIRMATION DU TYPE DE RESPIRATEUR LE PLUS APPROPRIÉ POUR L'APPLICATION PRÉVUE DEVRAIT ÊTRE OBTENUE DES FOURNISSEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE. CHOISIR LES APPAREILS RESPIRATOIRES SELON LA FORME ET LA CONCENTRATION DES CONTAMINANTS DANS L'AIR ET CONFORMÉMENT À OSHA (29 CFR 1910.134) OU CSA Z94.4-02.

PROTECTION DE LA PEAU :

PORTER DES GANTS DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES (IMPERMÉABLES), BOTTES, TABLIERS ET MANCHETTES POUR EMPÊCHER UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ AVEC LA PEAU. PORTER DES GANTS IMPERMÉABLES COMME LE BUTYLCAOUTCHOUC. MATIÈRE NON-APPROPRIÉE: POLYALCOOL DE VINYLE. OBTENIR LES CONSEILS DES FOURNISSEURS DE GANTS.

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE

LE PORT DE LUNETTES À COQUES EST EXIGÉ LORS DE LA MANIPULATION DE CE PRODUIT. UN ÉCRAN FACIAL COMPLET PEUT ÉGALEMENT ÊTRE NÉCESSAIRE.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

D'AUTRES ÉQUIPEMENTS PEUVENT ÊTRE EXIGÉS DÉPENDANT DES NORMES DU LIEU DE TRAVAIL. UN POSTE DE DOUCHE OCULAIRE ET UNE DOUCHE D'URGENCE DEVRONT ÊTRE À PROXIMITÉ DU SECTEUR DE TRAVAIL.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES D'HYGIÈNE

: ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS OU LES BUÉES. ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. ÉVITER DE MANGER, DE BOIRE, DE FUMER OU D'UTILISER DES PRODUITS COSMÉTIQUES EN TRAVAILLANT AVEC CE PRODUIT. BIEN LAVÉ LES MAINS APRÈS LA MANIPULATION DU PRODUIT AVANT DE MANGER, DE BOIRE, DE FUMER OU D'UTILISER LES TOILETTES. ENLEVER ET LAVÉ LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS AVANT RÉUTILISATION. NE PAS APPORTER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS À LA MAISON.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE :	LIQUIDE FUMANT INCOLORE À JAUNE CLAIR.
ODEUR :	ODEUR ÂCRE.
SEUIL OLFACTIF :	P/D
PH :	<1
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION :	40°C (- 40°F)
POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION :	81.5°C (179°F)
POINT D'ÉCLAIR :	NON APPLICABLE.
POINT D'ÉCLAIR, MÉTHODE :	NON APPLICABLE.
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE N-BUTYLIQUE = 1) :	NÉGLIGEABLE
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) :	NON APPLICABLE.
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (% EN VOL.):	NON APPLICABLE.
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ (% EN VOL.) :	NON APPLICABLE.
PROPRIÉTÉS COMBURANTES :	AUCUN À NOTRE CONNAISSANCE.
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES :	NON-EXPLOSIF
TENSION DE VAPEUR :	24
DENSITÉ DE VAPEUR :	(AIR = 1) 11.0

DENSITÉ RELATIVE / POIDS SPÉCIFIQUE:	1.16
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	SOLUBLE
AUTRES SOLUBILITÉ(S) :	AUCUN À NOTRE CONNAISSANCE.
COEFFICIENT DE PARTAGE: N-OCTANOL/EAU / COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE:	P/D
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	S/O
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION:	PAS DISPONIBLE.
VISCOSITÉ :	1.71 MPA.S (30% @ 20°C / 68°F); 2 MPA.S (36% @ 20°C / 68°F); 2.11 MPA.S (38% @ 20°C / 68°F)
MATIÈRES VOLATILES (% EN POIDS):	P/D
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	PAS DISPONIBLE.
PRESSION ABSOLUE DU RECIPIENT:	S/O
DISTANCE DE PROJECTION DE LA FLAME:	S/O
AUTRES OBSERVATIONS PHYSIQUES/CHIMIQUES:	AUCUN(E).

SECTION 10: STABILITÉ RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

RÉAGIT VIOLEMMENT AVEC UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES ET INORGANIQUES Y COMPRIS LES ALCOOLS, LES CARBURES, LES CHLORATES, LES PICRATES, LES NITRATES ET LES MÉTAUX. LE CONTACT AVEC DES MÉTAUX RISQUE DE LIBÉRER DE PETITES QUANTITÉS D'HYDROGÈNE UN GAZ INFLAMMABLE. CORROSIF(VE) AU CONTACT AVEC DES MÉTAUX

STABILITÉ CHIMIQUE :

STABLE DANS LES CONDITIONS RECOMMANDÉES ET PRESCRITES DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

UNE POLYMÉRISATION DANGEREUSE NE SE PRODUIT PAS. LE CONTACT AVEC DES MÉTAUX RISQUE DE LIBÉRER DE PETITES QUANTITÉS D'HYDROGÈNE UN GAZ INFLAMMABLE.

CONDITIONS À ÉVITER:

ÉVITER LA CHALEUR ET LES FLAMMES NUES. ASSURER UNE VENTILATION ADÉQUATE, SURTOUT DANS LES ENDROITS CLOS. ÉVITER LE CONTACT AVEC LES MATIÈRES INCOMPATIBLES.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : VOIR SECTION 7 (MANUTENTION ET ENTREPOSAGE) POUR PLUS DE DÉTAILS.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

AUCUN CONNU, SE RÉFÉRER AUX PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX À LA SECTION 5.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

VOIES D'ENTRÉE - INHALATION :	OUI
VOIES D'ENTRÉE - PEAU ET YEUX :	OUI
VOIES D'ENTRÉE - INGESTION :	OUI
VOIES D'EXPOSITION - ABSORPTION CUTANÉE	NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

SYMPTÔMES D'EXPOSITION DE COURTE DURÉE (AIGUË)

SIGNES ET SYMPTÔMES - INHALATION

NOCIF EN CAS D'INHALATION. L'INHALATION DE CONCENTRATIONS ÉLEVÉES DE BROUILLARDS OU DE FUMÉES RISQUE DE CAUSER UNE GRAVE IRRITATION ET DES BRÛLURES AU NEZ, À LA GORGE, ET AUX VOIES RESPIRATOIRES SUPÉRIEURES. LES SYMPTÔMES PEUVENT INCLURE LA TOUX, LA SUFFOCATION ET LE CORNAGE. L'OEDÈME PULMONAIRE POURRAIT EN ÊTRE LA CONSÉQUENCE (ACCUMULATION DE FLUIDE).

SYMPTÔMES D'ŒDÈME PULMONAIRE (DOULEURS À LA POITRINE, SOUFFLE COURT), PEUVENT ÊTRE À RETARDEMENT.

SIGNES ET SYMPTÔMES - INGESTION

NOCIF EN CAS D'INGESTION. RISQUE DE CAUSER UNE GRAVE IRRITATION ET DES EFFETS ENGENDERS PAR LA CORROSION DANS LA BOUCHE, LA GORGE ET L'ESTOMAC. LES SYMPTÔMES PEUVENT INCLURE DOULEUR ABDOMINALE, VOMISSEMENT, BRÛLURES, PERFORATIONS, SAIGNEMENT ET ÉVENTUELLEMENT LA MORT.

SIGNES ET SYMPTÔMES - PEAU :

PROVOQUE DES BRÛLURES DE LA PEAU. SYMPTÔMES PEUVENT INCLURE ROUGEURS, CLOQUES, DOULEURS ET ŒDÈME.

SIGNES ET SYMPTÔMES - YEUX :

PROVOQUE DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. PEUT PROVOQUER DES LÉSIONS OCULAIRES PERMANENTES, Y COMPRIS LA CÉCITÉ. LES SYMPTÔMES PEUVENT INCLURE UNE DOULEUR INTENSE, LARMOIEMENT, ROUGEUR, DE L'ŒDÈME ET UNE VISION FLOUE.

RISQUE D'EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTÉ

UN CONTACT CUTANÉ CHRONIQUE AVEC DE FAIBLES CONCENTRATIONS PEUT CAUSER LA DERMATITE. L'INHALATION CONTINUE OU À RÉPÉTITION DES FUMÉES OU VAPEURS RISQUE DE CAUSER DES EFFETS PULMONAIRES CHRONIQUES COMME LA BRONCHITE ET L'ÉROSION DENTAIRE.

MUTAGÉNICITÉ : N'EST PAS SENSÉ ÊTRE MUTAGÈNE CHEZ LES HUMAINS.

CANCÉROGÉNICITÉ : AUCUN DES COMPOSANTS SONT INSCRITS COMME ÉTANT CANCÉROGÈNES PAR ACGIH, IARC, OSHA OU NTP.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION & TÉRATOGENICITÉ: N'EST PAS SENSÉ AVOIR DES EFFETS SUR LA REPRODUCTION.

SENSIBILISATION À LA MATIÈRE : N'EST PAS SENSÉ ÊTRE UN SENSIBILISATEUR RESPIRATOIRE OU CUTANÉ.

EFFETS SPÉCIFIQUES SUR ORGANES CIBLES:

ORGANES CIBLES: YEUX, PEAU, SYSTÈME RESPIRATOIRE ET SYSTÈME DIGESTIF.

CE PRODUIT EST CLASSÉ COMME DANGEREUX EN VERTU DES RÈGLEMENTS SIMDUT CANADIEN (RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DANGEREUX (SIMDUT) 2015). CLASSIFICATION: TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE -CATÉGORIE 3 PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES.

LA SUBSTANCE OU LE MÉLANGE N'EST PAS CLASSÉ COMME TOXIQUE SPÉCIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE, EXPOSITION RÉPÉTÉE.

MALADIES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION: AFFECTIONS CUTANÉES, TROUBLES DE LA VUE ET TROUBLES RESPIRATOIRES DÉJÀ EXISTANTS.

SUBSTANCES SYNERGIQUES : PAS DISPONIBLE.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES: LES VALEURS ETA CALCULÉES POUR CETTE MATIÈRE SONT:
ETA ORALE = 755.55 MG/KG
ETA INHALATION (BROUILLARDS) = 3.33 MG/L

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES: LE PRODUIT PEUT ÊTRE DANGEREUX S'IL PÉNÈTRE DANS LES PRISES D'EAU POTABLE. NE PAS CONTAMINER LES APPROVISIONNEMENTS EN EAU À USAGE DOMESTIQUE ET EN EAU D'IRRIGATION, LES LACS, LES RUISSEAUX, LES ÉTANGS ET LES RIVIÈRES. LA TOXICITÉ EST PRINCIPALEMENT ASSOCIÉE AU PH.

TOXICITÉ POUR LES POISSONS : CL₁₀₀ (24 HEURES) TRUITE = 10 MG/L
CL₅₀ (2 HEURES) POISSON ROUGE = 178 MG/L
CL₅₀ (48 HEURES) CREVETTE = 100 À 300PPM (EAU SALÉE)

LA CONCENTRATION D'ACIDE CHLORHYDRIQUE AYANT UN EFFET NOCIF SUR LES CULTURES (IRRIGABLES) EST DE 350 MG/L.

PERSISTANCE ET DÉGRADATION: LE PRODUIT EST HAUTEMENT RÉACTIF ET NE PERSISTERA PAS DANS L'ENVIRONNEMENT.

SECTION 13: ÉLIMINATION DES RÉSIDUS**MANIPULATION EN VUE DE L'ÉLIMINATION:**

MANIPULER LES DÉCHETS CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS INDIQUÉES DANS LA SECTION 7. LES CONTENANTS VIDES CONTIENNENT DES RÉSIDUS (LIQUIDE ET/OU VAPEUR) ET PEUVENT ÊTRE DANGEREUX.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION :

LES CONTENANTS DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉS CONFORMÉMENT À TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES. COMMUNIQUER AVEC LES AGENCES LOCALES, FÉDÉRALES, PROVINCIALES POUR CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE.

US EPA RCRA (RESOURCE CONSERVATION AND RECOVERY ACT/LOI SUR LA CONSERVATION ET LA REMISE EN ÉTAT DES RESSOURCES)

LE GÉNÉRATEUR DES DÉCHETS A LA RESPONSABILITÉ DE DÉTERMINER L'IDENTIFICATION ADEQUATE DU DÉCHET ET DE LA MÉTHODE D'ÉLIMINATION. POUR DISPOSER DES DÉCHETS OU DES MATIÈRES INUTILISÉES, VÉRIFIER AVEC LES AGENCES ENVIRONNEMENTALES TANT AU NIVEAU FÉDÉRAL QUE LOCAL.

SECTION 14: INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

NOM D'EXPÉDITION : HYDROCHLORIC ACID

CLASSIFICATION TMD, DOT, ICA/IATA, IMDG : UN1789, CLASSE 8, GROUPE D'EMBALLAGE II

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**RENSEIGNEMENT FÉDÉRAL É.-U :**

LES COMPOSANTS INSCRITS CI-DESSOUS SONT PRÉSENTS SUR LES LISTES DE PRODUITS CHIMIQUES FÉDÉRALES AMÉRICAINES SUIVANTES:

COMPOSANTS	NO CAS #	TSCA INVENTO RY	CERCLA REPORTABL E QUANTITY(RQ) (40 CFR 117.302)	SARA TITLE III: SEC. 302 EXTREMELY HAZARDOUS SUBSTANCE, 40 CFR 355	SARA TITLE III: SEC 313, 40 CFR	
					TOXIC CHEMICAL	DEMINIMUS CONCENTRATION
ACIDE CHLORHYDRIQUE	7647-01-0	OUI	5000LB/2270 KG	500LB TPQ (GAS ONLY)	OUI	1%

SARA TITLE III: SEC. 311 ET, 312, EXIGENCES FICHES SIGNALÉTIQUES, 40 CFR 370 HAZARD CLASSES: DANGER AIGU POUR LA SANTÉ.

SELON SARA SECTIONS 311 ET 312 , EPA A ÉTABLI LA QUANTITÉ CRITIQUE POUR LE RAPPORT DE PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX. LA QUANTITÉ CRITIQUE ACTUELLEMENT EST DE 500 LIVRES POUR « THRESHOLD PLANNING QUANTITY (TPQ) », LEQUEL SERA LE MOINS ÉLEVÉ, POUR LES SUBSTANCES « EXTREMELY HAZARDOUS) ET DE 10 000 LIVRES POUR TOUS LES AUTRES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX.

LOIS É.-U. "STATE RIGHT TO KNOW":

LES PRODUITS CHIMIQUES SUIVANTS SONT INSCRITS PAR CHACUN DE CES ÉTATS:

INGREDIENTS	CAS #	CALIFORNIA PROPOSITION 65		STATE "RIGHT TO KNOW" LISTS					
		LISTED	TYPE OF TOXICITY	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
ACIDE CHLORHYDRIQUE	7647-01-0	NON	P/D	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

INFORMATION CANADIEN:

RENSEIGNEMENTS LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CEPA): TOUS LES INGRÉDIENTS ÉNUMÉRÉS APPARAISSENT SUR LA LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES (DSL). RENSEIGNEMENTS SIMDUT: SE RÉFÉRER À LA SECTION 2 POUR LA CLASSIFICATION SIMDUT DE CE PRODUIT.

RENSEIGNEMENT INTERNATIONAL:

LES COMPOSANTS INSCRITS CI-DESSOUS SONT PRÉSENTS SUR LA LISTE D'INVENTAIRE INTERNATIONALE SUIVANTE::

INGREDIENTS	CAS #	EUROPEAN EINECS	AUSTRALIA AICS	PHILIPPINES PICCS	JAPAN ENCS	KOREA KECI/KECL	CHINA IECS	NEW ZEALAND IOC
HYDROCHLORIC ACID	7647-01-0	231-595-7	PRESENT	PRESENT	(1)-215	KE-20189	PRESENT	HSR004090

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

L'INFORMATION CONTENUE DANS LES PRÉSENTES ES OFFERTE UNIQUEMENT À TITRE INDICATIF POUR LA MANUTENTION DE CE PRODUIT SPÉCIFIQUE ET A ÉTÉ PRÉPARÉE DE BONNE FOI PAR DU PERSONNEL TECHNIQUEMENT QUALIFIÉ. ELLE NE VISE PAS À TOUT COMPRENDRE ET LE MANIÈRE DONT LE PRODUIT EST UTILISÉ ET MANIPULÉ AINSI QUE LES CONDITIONS DANS LESQUELLES IL L'EST PEUVENT APPELER D'AUTRES CONSIDÉRATIONS. AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE SORTE, IMPLICITE OU AUTRE, N'EST ÉMISE ET KENCRO NE SERA PAS TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES, PERTES, BLESSURES OU DOMMAGES CONSÉCUTIFS POUVANT RÉSULTER DE L'UTILISATION DE L'INFORMATION CONTENUE AUX PRÉSENTES OU DE LA CONFIANCE QUI LUI EST ACCORDÉE. LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST VALIDE POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS.

**COTE DE DANGER DE LA NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (NFPA)
CLASSEMENT SELON LE HAZARDOUS MATERIALS IDENTIFICATION SYSTEM (HMIS)**

	NFPA	HMIS
SANTÉ	3	3
INCENDIE	0	0
RÉACTIVITÉ	1	1

4 = EXTRÊME/INTENSE
3 = ÉLEVÉ/GRAVE
2 = MODÉRÉ
1 = FAIBLE
0 = NÉGLIGEABLE
W = RÉACTIF DANS L'EAU

LÉGENDE:	% (PDS/PDS)	RAPPORT EN POIDS
	ACGIH	AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS
	CANUTEC	CENTRE CANADIEN D'URGENCE TRANSPORT
	CERCLA	COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE, COMPENSATION AND LIABILITY ACT
	CFR	CODE OF FEDERAL REGULATIONS
	CHEMTREC	CHEMICAL TRANSPORTATION EMERGENCY CENTER
	CIRC	CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER
	CL ₅₀	CONCENTRATION LÉTALE QUI PROVOQUE LA MORT DE 50% D'UN GROUPE D'ANIMAUX DE LABORATOIRE
	CPR	RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS CONTRÔLÉS
	DL ₅₀	DOSE LÉTALE QUI PROVOQUE LA MORT DE 50% D'UN GROUPE D'ANIMAUX DE LABORATOIRE
	DOT	DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES É.-U.
	HMIS	HAZARDOUS MATERIALS IDENTIFICATION SYSTEM
	LCPE	LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
	LIS	LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES
	NFPA	NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION
	NTP	NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM
	N° CAS	NUMÉRO DE REGISTRE DU CHEMICAL ABSTRACTS SERVICE
	OSHA	OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION
	PACU	PLAN D'AIDE EN CAS D'URGENCE
	SARA	SUPER FUND AMENDMENTS AND RE-AUTHORIZATION ACT DES É.-U.
	SIMDUT	SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL
	TLV	VALEUR LIMITE D'EXPOSITION
	TMD	LOI/RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
	TSCA	TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT
	TWA	MOYENNE PONDÉRÉE DANS LE TEMPS

L'INFORMATION INCLUSE DANS LES PRÉSENTES EST DONNÉE DE BONNE FOI MAIS AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE N'EST ÉMISE À CET ÉGARD.

PREPARED BY: KENCRO CHEMICALS LIMITED
TEL: 905-827-4133
FAX: 905-827-4145

MSDS PREPARATION DATE: (DD/MM/YYYY)
30 JUIN 2017

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'INFORMATION EST , AU MEILLEUR DE NOTRE CONNAISSANCE , JUSTES ET FIABLES LA DATE DE COMPILATION. CEPENDANT, AUCUNE REPRÉSENTATION , GARANTIE NE EST FAIT POUR SON EXACTITUDE , FIABILITÉ OU LA COMPLÉTUDE . IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR D'EXAMINER CETTE INFORMATION , DOIVENT SE ASSURER QUANT À LA PERTINENCE ET EXHAUSTIVITÉ ET DE TRANSMETTRE LES INFORMATIONS À SES EMPLOYÉS ET CLIENTS. KENCRO CHEMICALS LIMITED NE ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES PERTES OU DOMMAGES QUI PEUVENT SE PRODUIRE DE L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS